SASU ABDEL COIFF
Au capital de 100 Euros
33 rue du Cornet
49100 Angers
RCS ANGERS 934 327 016

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 25 MARS 2025

L'an deux mille-vingt-cinq et le vingt-cinq mars à neuf heures, l'associé unique **Monsieur BEN BELGACEM Abdallah** de la société ABDEL COIFF a pris les décisions suivantes :

Il rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Nomination du nouveau Président en remplacement de **Mme KAMEL Maroua**
- Pouvoir en vue des formalités

Résolution N°1

Monsieur BEN BELGACEM Abdallah prend acte de la démission remise par Mme KAMEL Maroua le 25 mars 2025 de ses fonctions de Présidente de la société à compter du 25 mars 2025.

Résolution N°2

Monsieur BEN BELGACEM Abdallah décide de nommer pour une durée indéterminée,

M. BEN BELGACEM Khaled né le 04/12/1975 à Souassi (Tunisie), de nationalité tunisienne, domicilié 4 rue Isidore Odorico à Angers (49100) en tant que Président en remplacement de Mme KAMEL Maroua

M. BEN BELGACEM Khaled déclare accepter ces fonctions et déclare n'être frappé d'aucune des condamnations, incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions.

Il s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de notre société.

Résolution N°3

Monsieur BEN BELGACEM Abdallah délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d 'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.

Fait à Angers le 25/03/2025

Bon pour acceptation des fonctions de Président